



FAITS-DIVERS

Une convention de coopération pour l'océan Indien

Clicanoo.com | publi le 22 juin 2013 | 02h30

Les autorités judiciaires de Maurice, Madagascar, Les Comores et les Seychelles étaient accueillies cette semaine à la cour d'appel de la Réunion pour la conférence judiciaire de l'océan Indien. Au terme de trois journées de travail, une convention a été signée hier soir entre les différentes îles. Elle scelle une coopération à venir et renforce les liens déjà existants. « Nous avons des enjeux et des contentieux communs, il était important de s'entendre, explique d'emblée le premier président de la cour d'appel, Dominique Ferrière. C'est la première fois que nous parvenons à réunir les autorités les plus hautes de la justice de l'océan Indien et la signature de cette charte nous engage pour une organisation pérenne. »

Le procureur général de la cour suprême de Tananarive, Rakotonavalona Ranary Robertson, a d'ores et déjà annoncé le thème des prochaines conférences : « Nous avons fixé comme sujets prioritaires, entre autres, la lutte contre la piraterie, la lutte contre les trafics illicites, la protection des droits de l'enfant, les questions de nationalité et de d'état civil, la médiation, le droit foncier, le droit des étrangers. » En effet, la lutte contre la piraterie concerne beaucoup de pays de la zone. Les Seychelles, qui ont déjà jugé 90 pirates somaliens et Maurice, qui doit prochainement en juger 12, pourront faire profiter de leurs expériences en la matière.

Concernant les trafics illicites, les autorités auront fort à faire avec les trafics de stupéfiants, de pierres précieuses et de bois de rose ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent. Concernant les droits de l'enfant, de nombreux contentieux sur l'autorité parentale, les droits d'hébergement des parents et les enlèvements internationaux feront désormais l'objet d'une coopération étroite. Des formations et des stages seront également organisés entre les différentes instances. À long terme, il s'agit de créer un réseau judiciaire de l'océan Indien.

F.S.



FAITS-DIVERS

La justice veut un outil de coopération régionale

Clicanoo.com | publi le 19 juin 2013 | 02h30

Les présidents et procureurs des cours suprêmes de Madagascar, Maurice, des Comores et des Seychelles signeront vendredi à Saint-Denis l'acte fondateur de la Conférence judiciaire de l'océan Indien à l'initiative du premier président de la cour d'appel, Dominique Ferrière et de l'avocat général Vincent Le Pannerer.

Cette rencontre avec les plus hauts magistrats des États voisins vise à créer un organe de coopération judiciaire à l'image de structures qui existent dans d'autres domaines : le forum économique pour les entreprises ou encore les îles Vanilles pour le tourisme. Bref, une sorte de Commission de l'océan Indien de la justice.

Cette initiative part d'un constat : la coopération judiciaire entre les îles existe mais elle reste embryonnaire. "L'objectif est de dynamiser cette coopération, de la rendre pérenne, d'apprendre à connaître nos collègues magistrats, ainsi que leurs institutions et procédures en matière pénale, civile, de droit des affaires et de droit public. Nous souhaitons également créer un réseau de référents ?", observe Vincent Le Pannerer. Le tribunal administratif de Saint-Denis et la Chambre régionale des comptes seront associés.

Cet accord de coopération régionale ne s'arrête pas au cadre de dossiers judiciaires. "Il s'agira aussi de développer la formation, les échanges, et les thèmes de réflexion" Ces actions pourront être conduites entre les cinq pays ou de façon bilatérale. "Nous allons tous nous rencontrer pour identifier des thèmes ?", souligne Dominique Ferrière. Par exemple, le trafic de stupéfiants et de médicaments entre les îles, les séparations de couples avec enfants entre conjoints de pays différents, les décisions judiciaires sur des contrats commerciaux, ou encore les mineurs isolés de Mayotte"

En mettant tous les magistrats autour d'une table, l'idée est donc de tisser des liens et de faciliter des échanges. S'agissant de l'entraide judiciaire, La Réunion et la France sont particulièrement demandeuses. Sur 70 dossiers ces cinq dernières années, 80% venaient de notre département dont une grosse proportion en matière pénale.

J.T.